



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET  
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR  
CHEF DU TERRITOIRE  
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA**

## AVIS DE MARCHÉ

### Section I. Pouvoir adjudicateur

#### I.1 Nom et adresse

Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna  
BP 16 - Havelu  
98600 UVEA  
Tél : 00 681 72 27 27  
Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### I.2 Obtention du dossier

Les documents du marché sont disponibles gratuitement auprès de :

##### - L'Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna

Service des Finances – Cellule des marchés publics  
BP 16 – Havelu  
98600 WALLIS-ET-FUTUNA  
Tél : 00 681 72 11 16  
Courriel : [marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)

- soit en accès direct à l'adresse suivante: <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

#### I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

#### I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale y compris leurs subdivisions régionales ou locales

#### I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques

### Section II. Objet de la consultation

#### II.1 Étendue du marché

##### **Réfection des aires aéronautiques et du balisage lumineux de l'aéroport de Wallis - Hihifo**

Numéro de référence : 2020-E-AO-41-00-SEAC

II.2 Type de marché : Marché public de travaux

#### II.3 Codes CPV Principaux :

Code CPV	Objet
45235210-8	Resurfaçage de pistes d'envol et d'atterrissage
45235311-6	Travaux de revêtement de pistes de roulement
45233221-4	Travaux de marquage routier
34995000-8	Balisage et éclairage de l'aérodrome

II.4 Lieu d'exécution : Aéroport de Wallis - Hihifo, 98600 Île de Wallis

#### II.5 Informations sur les lots

Le contrat comporte deux lots et sont décomposés comme suit :

**Lot n°1 : Travaux de terrassement/voirie**

**Lot n°2 : Balisage lumineux et les VRD associés.**

Le candidat pourra soumissionner à un et/ou deux lots.

Le lot n°1 est décomposé en une tranche ferme et trois tranches optionnelles :

Tranches	Intitulé
Ferme	Réfection des aires aéronautiques de la plateforme existante
Optionnelle n°1	Travaux d'extension de piste de 108 m
Optionnelle n°2	Travaux d'extension de piste de 208 m
Optionnelle n°3	Travaux de réfection de la voirie extérieure

Le lot n°2 est décomposé en une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

Tranches	Intitulé
Ferme	Balisage lumineux et les VRD associés
Optionnelle n°1	Balisage lumineux de piste de 108 m
Optionnelle n°2	Balisage lumineux de piste de 208 m

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'affermir soit la tranche optionnelle n°1 ou la tranche optionnelle n°2 et/ou la tranche optionnelle n°3.

A titre indicatif, la tranche optionnelle n°3 ne concerne que le lot n°1.

## II.6 Critères d'attribution

Valeur technique : 25 points

Critère Prix : 60 points

Délai : 15 points

## II.7 Variantes

Les variantes sont interdites.

## II.8 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget de l'Etat P203 et le BACEA P612.

## Section III. Procédure

### III.1 Type de procédure

Marché public passé en procédure d'appel d'offres ouvert en vertu des dispositions des articles R2124-1 et suivants, Le 2161-1 et suivants, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique 2019 et des dispositions applicables dans les Îles Wallis et Futuna.

### III.2 Date limite de réception des offres : 29 octobre 2020 à 12h00 (heure de Wallis)

**- Soit transmission papier contre récépissé ou par pli recommandé avec A/R auprès de :**

**Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna**

Service des Finances – Cellule des marchés publics

BP 16 – Havelu

98600 WALLIS-ET-FUTUNA

Tél : 00 681 72 11 16

Courriel : [marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr](mailto:marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr)

**- Soit transmission sous forme dématérialisée :**

La transmission électronique des plis se fera **uniquement** sur le profil acheteur de l'Administration Supérieure sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr/>  
Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique (si besoin) sont à la charge de chaque candidat. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de

sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi. Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les candidats sont informés que, pour des raisons techniques, plus le poids du pli électronique est important, plus son dépôt est long. Le candidat doit tenir compte de ce temps de dépôt pour la remise de son pli électronique, avant la date et heure limites de dépôt des plis, fixées sur la page de garde du présent document.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

**En raison de l'épidémie de COVID19, les jours et horaires d'ouvertures pourront être soumis à modification et/ou restriction. Aussi, il vous est conseillé de déposer vos offres sur le profil acheteur de l'Administration Supérieure sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr/> ou de nous contacter par téléphone (72.11.16) avant votre venue dans nos services.**

### **III.3 Délais de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **Section IV. Renseignements complémentaires**

### **IV.1 Procédure de recours**

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna

BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS

Tel.: 00 (681) 72.14.85

Fax.: 00 (681) 72.14.86

Courriel : [tamatautu@mail.wf](mailto:tamatautu@mail.wf)

### **IV.2 Date d'envoi du présent avis : 27/08/2020**